



## AVIS PUBLIC

### **PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-05, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-05 FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 »**

---

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, que :

Le règlement numéro 2025-05, intitulé « Règlement numéro 2025-05 fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2026 » a été adopté par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026.

Ce règlement est entré en vigueur le 13 janvier 2026, conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement :

- Au bureau municipal, situé au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, durant les heures normales d'ouverture;
- Au centre communautaire, situé au 2 rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane;
- Sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://saintrene.ca>.

Donné à Saint-René-de-Matane, ce 13<sup>e</sup> jour de janvier 2026.

Joyce Bérubé  
Directrice générale et greffière-trésorière